

## ASSISTANCE TECHNIQUE AU SECTEUR DES TRANSPORTS EN ALGÉRIE

Suite à une demande formulée par le Ministère des Transports algérien en mai 2004, la Banque mondiale a apporté son appui à la préparation d'une Feuille de Route pour la mise en oeuvre d'une réforme en profondeur du secteur des transports visant à améliorer la contribution du secteur à la croissance économique ainsi que les services à la population. Les travaux de la Banque mondiale, menés jusqu'au printemps 2005 et conduits en très étroite collaboration avec le Ministère des Transports, ont abouti à la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action axés sur le recentrage de l'Etat sur son rôle stratégique et régulateur, en parallèle avec le développement des marchés des services de transport.

Cette intervention de la Banque mondiale s'inscrit dans le cadre d'une assistance continue au Ministère des Transports par le biais du projet

d'Assistance Technique au secteur des transports financé par un prêt de la Banque. Ce projet, lancé en 2001, consiste en un ensemble d'études et assistances techniques d'experts visant à appuyer les réformes institutionnelles dans chaque sous-secteur : portuaire, aéroportuaire, aérien, ferroviaire et transports urbains.

Les objectifs sont de :

- mettre en place le cadre institutionnel et politique permettant la participation du secteur privé dans les services de transports,
- démontrer la viabilité des concessions dans le secteur des transports en lançant des projets pilotes (tels que la mise en concession du port de Djen Djen ou l'exploitation par le secteur privé du métro et de l'aéroport d'Alger),
- renforcer les capacités du Ministère en matière de régulation,
- réhabiliter les chemins de fer.

Aujourd'hui le projet d'Assistance Technique au Secteur des Transports permet donc d'appuyer la mise en oeuvre concrète des recommandations formulées dans la Feuille de Route, à l'aide d'une nouvelle série d'études en cours ou à lancer, telles que l'étude de réorganisation des réseaux de transport urbain à Alger, ainsi que des assistances ponctuelles d'experts en fonction des besoins du Ministère, par exemple pour le transfert de la gestion de l'aéroport d'Alger au secteur privé ou pour la mise en place d'un programme de formation « jeunes cadres » du secteur ferroviaire.



### Projet d'Assistance Technique au Secteur des Transports

Numéro du prêt	70730
Montant du prêt	8,7 millions de \$EU
Date d'approbation	23 août 2001
Date d'entrée en vigueur	27 août 2002
Date de clôture	31 décembre 2007
Numéro du projet	P072458
Chargé du projet	Michel Bellier
Agence d'exécution	Ministère des Transports

Pour plus d'informations sur le travail de la Banque mondiale en Algérie, consulter : [www.worldbank.org/dz](http://www.worldbank.org/dz)

## LA TUNISIE ET LE MAROC CONTINUENT DE RENFORCER LEUR PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA BANQUE MONDIALE

La République Tunisienne et le Royaume du Maroc sont parmi les premiers emprunteurs à signer un Accord maître de dérivés (Master Derivatives Agreement - MDA) avec la Banque mondiale. Au cours des deux dernières années, cinq pays ont passé des accords similaires avec la Banque mondiale et quelques-uns sont en train de négocier des MDA avec la Banque.

Le MDA permet à la Tunisie et au Maroc d'utiliser une variété de produits de couverture pour les aider à gérer les risques financiers inhérents à leur portefeuille de dettes. Ces accords font date et renforcent le partenariat financier entre la Banque mondiale et les deux pays.

Le MDA fait partie d'une série de mesures récemment prises par la Tunisie et le Maroc pour renforcer la gestion de leur dette et réduire leur vulnérabilité à la volatilité des marchés financiers. Au cours des deux dernières années, une étroite collaboration s'est instaurée entre le Trésor de la Banque mondiale et les Gouvernements de Tunisie et du Maroc.

Grâce à ces accords, la Tunisie et le Maroc ont la possibilité d'accéder à toute une panoplie de produits de gestion de risque, y compris les échanges monétaires, les échanges de taux d'intérêt, les taux plafonnés et les échanges de marchandises. Ces produits offerts par la Banque mondiale permettent aux emprunteurs

d'utiliser les techniques de marché standard pour transformer les caractéristiques de risque de leurs prêts de Banque impayés, ainsi que les dettes non-BIRD en étude au cas par cas. En fournissant ces produits financiers, la Banque mondiale s'érige entre les institutions de marché et ses emprunteurs, passant des contrats financiers avec chacun d'entre eux.

La République tunisienne a utilisé la flexibilité incluse dans les prêts à différence fixe (FSL) pour réduire ses risques financiers. Les termes de prêt de la BIRD sont sélectionnés à partir de l'analyse de l'exposition aux risques de leur portefeuille, plutôt que sur la base de chaque projet.

Le gouvernement détermine les caractéristiques d'échéance, la composition des monnaies ainsi que la base des taux d'intérêt de son portefeuille actuel de dettes étrangères. La Tunisie a choisi de se faire un échéancier de remboursements sur mesure, pour faciliter les flux de remboursements afin de réduire son risque reconductible, c'est-à-dire le risque que sa dette arrivant à échéance soit reconduite à un coût exceptionnellement élevé ou, dans le pire des cas, ne soit pas reconduite du tout.

La Tunisie est l'un des douze pays pilotes qui ont participé au programme commun d'évaluation de

gestion de la dette de la Banque mondiale et du FMI qui a pris fin cette année. Le programme a culminé par l'élaboration d'un plan de réforme pour améliorer la capacité de gestion de la dette. Les autorités tunisiennes continuent à faire des progrès substantiels dans la préparation et la mise en oeuvre du Plan de Réforme. Le Liban est l'autre pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du



Cérémonie de signature en Tunisie

Nord qui a pris part à ce programme pilote.

Le Gouvernement du Maroc projette de profiter pleinement de la variété d'outils de gestion des risques qu'offre la BIRD afin d'atteindre ses objectifs de gestion de la dette.

La Banque mondiale offre un ensemble de services de conseil financier et afférents à ses emprunteurs sur la base de recouvrement des coûts. Ces services sont rendus par la même équipe de professionnels qui s'occupent de la gestion des avoirs, des risques et de financement de la Banque mondiale et d'autres clients.

Pour plus d'informations sur ces services, consulter le site du Trésor de la Banque mondiale : <http://treasury.worldbank.org/>

## LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION AU MAROC : RÉALISATIONS ET PERSPECTIVES

Par Ousmane Diagana, Coordonnateur des Programmes de Développement Humain pour le Maroc



Dans le cadre de l'engagement du Maroc en faveur du développement humain et étant donné la priorité qu'accorde la Banque mondiale à l'éducation, ce secteur se trouve au cœur de la stratégie de coopération entre la Banque mondiale et le Royaume du Maroc approuvée au lendemain du lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (l'INDH).

Le système éducatif marocain est aujourd'hui à la croisée des chemins. Il a enregistré ces dernières années des progrès formidables en termes d'accès et en dépit d'une croissance économique, pour le moins irrégulière et dans l'ensemble assez faible. Malgré ce contexte, l'éducation est désormais quasi généralisée pour tous les enfants de l'enseignement primaire. Le taux de scolarisation national net dans l'enseignement primaire a augmenté, passant de 52,4 % (1990-1991) à 92,0 % (2003-2004). Pendant la même période, le taux de scolarisation net est passé de 17,5 % à 32,0 % dans l'enseignement collégial et de 6,1% à 14,9% dans l'enseignement secondaire.

Cependant, le système éducatif marocain ne pourra évoluer et se développer que si plusieurs défis sont relevés, le plus urgent étant celui de la qualité. Le système éducatif marocain est confronté, en effet, à un problème d'inefficacité interne et externe. Les taux de redoublement

sont d'environ 13% au primaire et 18% au collégial. Le taux d'achèvement est de 57,8% au primaire et de 43,7% au collégial. Selon une étude effectuée par la COSEF en 1999, sur 100 élèves scolarisés, 65 compléteraient le premier cycle de l'enseignement fondamental, 36 poursuivraient l'enseignement secondaire, 13 passeraient le baccalauréat et 5 iraient à l'Université. Les raisons des abandons et redoublements sont multiples, entre autres plusieurs



cas d'élèves qui abandonnent pour des raisons sociales. Cependant, d'autres raisons sont directement liées à l'instruction, notamment, l'inadéquation des curricula, l'absence de supervision et d'appui aux enseignants et le peu d'évaluation régulière des acquis des élèves. Les résultats d'apprentissage

des élèves sont faibles au Maroc. Ainsi, selon une étude internationale réalisée par l'UNICEF et l'UNESCO, 17,2% seulement de l'échantillon de 4.249 élèves de 12 délégations ont acquis des compétences en lecture et orthographe et dans les mathématiques de base. En tant que participant aux « Tendances dans les études internationales sur les mathématiques et la science » (*Trends in International Math and Science Study - TIMSS*) pour la première fois en 1999, le Maroc s'est classé à un rang inférieur à celui correspondant à son niveau de développement économique.

Un second défi est celui de l'équité. Les disparités géographiques et celles entre les sexes restent importantes à tous les niveaux du système de l'enseignement. Malgré l'augmentation du taux national d'inscription, les chiffres révèlent que la proportion des filles des régions rurales inscrites à l'école est moindre que celle des centres urbains. L'utilisation efficace des ressources allouées au secteur ainsi que sa pérennité financière représente le troisième défi majeur.

Le budget de l'éducation qui représente déjà plus de 6% du PIB est très important. Une simple multiplication des coûts unitaires actuels (sans tenir compte des intrants visant à améliorer la qualité) engendrerait des besoins budgétaires non soutenables.

Face à ces défis multiples, le Gouvernement du Maroc a élaboré février 2004 un Cadre stratégique pour le développement du système éducatif qui propose des orientations et stratégies pour le développement du secteur de l'éducation pour la seconde phase de la réforme, de 2004 à 2009. Ce cadre stratégique :

- Etablit des cibles intermédiaires quantitatives, qualitatives et institutionnelles pour atteindre les objectifs de la Charte nationale de l' Education et de la Formation ;
- Examine les étapes critiques du développement du secteur éducatif en définissant les objectifs à court et à long terme ;
- Elabore un plan d'action à moyen terme (2005-2009) en tant qu'outil pour consolider le savoir, renforcer les conditions requises pour atteindre les objectifs de la réforme de l'éducation, conformément aux recommandations de la Charte d'éducation ; et met en place des mécanismes et méthodes pour la coordination, le suivi et l'évaluation.

Pour appuyer les efforts du gouvernement dans la mise en oeuvre

de ce cadre stratégique, assurer un enseignement fondamental de meilleure qualité à tous les enfants âgés de 6 à 14 ans et ce d'une manière durable sur le plan financier et atteindre les objectifs du millénaire liés à l'éducation, la Banque mondiale s'engage à apporter un appui technique et financier dans le cadre du Programme d' Appui à la Réforme du Système Educatif Marocain (PARSEM). Le PARSEM appuie l'institutionnalisation de pratiques, mécanismes et approches qui amélioreront à terme la capacité du système éducatif pour relever les défis sus-mentionnés.

Dans ce sens, le PARSEM adopte, en tant qu'opération d'investissement programmatique, une approche sectorielle (SWAp). Il vient à l'appui de la mise en oeuvre de la réforme du système éducatif décrite dans le Cadre stratégique quinquennal (2005-2009) sus-mentionné. Il contribue aux lignes budgétaires du Ministère de l'Education Nationale (MEN) et des académies régionales d'éducation et de formation (AREF) qui financent les composantes spécifiques du Cadre stratégique,

ainsi que certaines dépenses récurrentes hors salaires des AREF liées à l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Le coût total du PARSEM pour cinq ans est de 275,47 millions de dollars EU. Le gouvernement a indiqué dans sa Lettre de politique sectorielle qu'il souhaite que la Banque appuie le PARSEM par deux prêts successifs, chacun d'un montant équivalent à la contre-valeur de 80 millions de dollars EU.

Le premier prêt est déjà en vigueur depuis avril 2005. Il appuie les efforts de renforcement qualitatif du système et de l'amélioration de son efficacité et de son efficacité. Un montant de 15 millions de dollars EU a déjà été décaissé au titre de la Loi de Finances 2005. Une série d'évaluations seront menées au cours de l'année 2006 pour mesurer les progrès réalisés et devraient conduire au décaissement de la deuxième tranche du prêt qui s'élèverait à 35 millions de dollars.

#### Projet d'Appui à la Réforme de l'Education de Base (PARSEM)

Agence d'exécution	Ministère de l'Education Nationale
Chef du projet	Ousmane Diagana
Date d'approbation	8 février 2005
Date de clôture	30 juin 2008
Numéro du projet	P 043412
Montant du prêt	80 millions de \$ EU

Pour plus d'informations sur les activités de la Banque mondiale dans le secteur de l'éducation, consulter :

[www.worldbank.org/education](http://www.worldbank.org/education)

Pour plus d'informations sur les projets de la Banque mondiale dans le domaine de l'éducation, consulter :

[www.worldbank.org/projects](http://www.worldbank.org/projects)